

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 06 mars 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230306-D2023\_02\_015-DE



Date de convocation : 28/02/2023

Délibération N° 2023/02/015

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : CONVENTION STERILISATION DES CHATS

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, Le MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique pouvoir à CARTON Jean-Pierre, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, LATOUCHE Céline pouvoir à Le MENI Nadège, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à WATTEBLED Stéphane.

Secrétaire de séance : GRAVELLE Jean-Luc

Mme FIAUD Annick explique au conseil municipal que depuis le 1er janvier 2015, le chapitre V des annexes de l'arrêté ministériel du 3 avril 2014 oblige les communes à mettre en place ces campagnes de stérilisation sur les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur leur territoire, avant toute capture pour conduite en fourrière animale.

En effet, cette gestion durable de la population des chats errants offre un certain nombre d'avantages :

- stabilisation de la population féline,
- maintien de l'utilité sanitaire des chats vis-à-vis des nuisibles,
- diminution des problèmes de comportement des chats liés à la reproduction (miaulements, bagarres, odeurs...).

Ces opérations ont un coût élevé. Comme en 2022, il est donc proposé au conseil municipal un partenariat avec la fondation 30 millions d'amis et l'Ecole libre du chat afin de réaliser une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur la commune et bénéficier de subventions sur ces interventions.

La commune pourrait s'engager à compter du 1er janvier 2023, à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification. Il est proposé d'inscrire 700€ au budget pour réaliser la campagne 2023, ce qui représente des interventions sur 15 chats.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits  
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Jean-Luc GRAVELLE



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Luc Gravelle', written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le